



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°235



Le Conseil départemental de la Vendée est l'assemblée délibérante du département. Il œuvre dans de nombreux domaines pour améliorer la qualité de vie des Vendéens.

Employeur et acteur économique majeur grâce à ses investissements, le Département participe pleinement à l'aménagement et à l'attractivité de son territoire.

Son Président, Monsieur Alain LEBOEUF, est un ardent défenseur de la transition énergétique.

Le point de vue du Conseil départemental de la Vendée sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

L'urgence climatique et écologique apporte à la fois des défis et des opportunités à saisir pour notre économie et nos territoires. A travers tous les secteurs, la transition énergétique s'inscrit désormais comme un levier essentiel et un élément structurant des politiques d'aménagement territorial.

Les territoires, au cœur de cette mutation, jouent un rôle central : ils sont à la fois les moteurs de l'action et les lieux où cette transition prend forme.

Alors, au-delà des ambitions chiffrées proposées par la PPE 3, il s'agit de déployer un modèle qui assure l'acceptabilité et l'appropriation collective de la transition énergétique. C'est pourquoi l'atteinte des objectifs fixés par la PPE 3 devra s'accompagner d'une attention particulière à la méthode employée.

La Vendée le démontre depuis plus de vingt ans avec des projets d'énergies renouvelables déployés au plus près des réalités locales. Autrefois 100% dépendante en énergie, la Vendée produit désormais plus de 20% de l'électricité qu'elle consomme grâce aux éoliennes et centrales photovoltaïques. D'ici 2025, la part d'électricité renouvelable atteindra 60 %, avec la mise en service du parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Face aux multiples crises que traverse la France, il est de notre responsabilité de déployer des projets porteurs de sens et dont nous pourrions collectivement partager la réussite. Le modèle vendéen, fondé sur l'ancrage territorial et porté par

Donner du sens à la transition énergétique

Déployer des EnR acceptables et réussies

Cette transition énergétique, tellement sensible et nécessaire, ne pourra être réussie que si elle est construite avec les acteurs du terrain et les populations. Elle ne saurait se limiter à une simple course aux objectifs quantitatifs, car tout projet d'énergies renouvelables (EnR) ne peut être considéré comme intrinsèquement bénéfique au seul motif qu'il s'inscrit dans un effort de transition énergétique.

Pour être acceptées par l'ensemble des acteurs locaux, les énergies renouvelables ne peuvent être installées n'importe où, sans considération des spécificités locales, ni à n'importe quelle échelle, au mépris des politiques locales d'aménagement du territoire.

Cette transition énergétique doit aussi être synonyme de retombées économiques locales pour être réussie et acceptée. L'absence de position ferme de l'État en faveur du contenu local pour des projets d'envergure, comme l'éolien en mer, soulève la question de l'avenir industriel de la France et de la création d'emplois.

Plus encore que les contraintes techniques et réglementaires, la multiplication de projets disproportionnés ou dénués de sens peut gravement compromettre l'adhésion des élus et des populations locales à la transition énergétique. Deux exemples vendéens illustrent la nécessité d'une approche respectueuse et sensible :

- ¹⁾
- 2) **Le refus du projet de méthaniseur industriel à Corcoué-sur-Logne.** Ce projet, nécessitant des apports douze fois supérieurs à ceux des unités locales existantes en Vendée, illustre un modèle excessif, éloigné de la méthanisation agricole à taille humaine qui a fait ses preuves à l'échelle départementale et nationale ;

- 3) **Le débat sur les zones propices à l'éolien en mer sur la façade NAMO.** La diffusion des cartes en cours de débat, sans tenir compte des expressions préalables des élus vendéens ni du travail déjà accompli sur le terrain, a suscité incompréhension et inquiétude.

Désormais, c'est « l'agrivoltaïsme » qui pose un risque majeur à l'acceptabilité de la transition énergétique dans nos campagnes.

Les projets se multiplient sur les Départements et nos Maires sont démunis. Les élus locaux disposent de moyens limités face à ceux des développeurs, alors même que le déploiement de « l'agrivoltaïsme » pose des questions majeures : aménagement territorial, pérennité de notre agriculture et acceptabilité des projets EnR dans nos campagnes.

Il est ainsi étonnant que le SRADDET soit proposé comme document de référence pour les objectifs de déploiement de « l'agrivoltaïsme ». Le SRADDET ira-t-il à l'encontre des cartographies effectuées par nos Maires ?

Là encore, « l'agrivoltaïsme » incarne une approche simpliste de la transition énergétique, cherchant à s'imposer sur nos territoires au détriment de notre souveraineté économique, agricole et alimentaire. Véritable « **fausse bonne idée** », il compromet la cohérence de la transition énergétique, fragilise la crédibilité des élus locaux et renforce l'incompréhension des citoyens, avec **des conséquences irréversibles** :

- **La mise en difficulté des agriculteurs,** contraints de concilier le recouvrement de 40 % de leurs terres par des installations photovoltaïques avec l'exigence irréaliste de maintenir 90 % du rendement, compromettant ainsi la viabilité de leur exploitation ; car comment imaginer sérieusement que des panneaux déployés sur 40% d'une surface ne puissent avoir un

- impact que sur 10% de son rendement agricole ?
- **La précarisation des agriculteurs**, se retrouvant dans l'obligation d'ajuster leur activité aux contraintes techniques et contractuelles imposées par l'installation photovoltaïque, au détriment des priorités agronomiques, des cultures et de l'élevage ;
 - **L'impossibilité pour un agriculteur signant un contrat agrivoltaïque aujourd'hui de moderniser et d'adapter ses pratiques jusqu'en 2050**, limitant sa capacité à s'adapter aux défis imposés par le changement climatique, par les innovations agronomiques, ou par nécessité économique en lien avec l'évolution des marchés ;
 - **Le fossé considérable entre la rémunération de l'agriculteur et celle du producteur d'énergie**, reléguant l'activité agricole au second plan, au profit de la production d'électricité ;
 - **La spéculation sur le foncier agricole**, avec des loyers de 10 à 30 fois supérieurs aux prix du fermage, car indexés sur le potentiel photovoltaïque des parcelles (mesuré selon l'étendue des surfaces disponibles, leur ensoleillement, leur proximité avec des postes sources) ;
 - **L'incapacité à maîtriser le développement anarchique des projets ainsi que les fractures sociales et territoriales qu'ils vont générer** menaçant durablement la cohésion de nos campagnes ;
 - **La rétention foncière au détriment de la transmission des terres**, maintenues en activité de manière symbolique pour garantir une rente aux propriétaires, perdant ainsi leur objectif premier qui est de nourrir la planète ;
 - **L'instabilité des projets agrivoltaïques**, souvent portés par des sociétés éphémères (SAS), conçues pour être revendues à des fonds d'investissements, notamment étrangers, laissant les agriculteurs vulnérables face à des interlocuteurs changeants ;
 - **Le risque de non-démantèlement des installations « agrivoltaïques »**, en dépit des obligations réglementaires, que ce soit en cours de contrat pour non-respect des clauses comme, par exemple, celle du rendement n'atteignant pas 90%, ou que ce soit à l'issue du contrat ;
 - **La manipulation des données biologiques et scientifiques**, utilisées pour justifier ces technologies alors que l'ombre des panneaux entraîne obligatoirement une baisse de la photosynthèse et donc de la production végétale et fourragère ;
 - **L'incompréhension des populations quant à l'articulation avec le ZAN**, dont personne ne pourra comprendre qu'il ne s'applique pas aux installations agrivoltaïques ; et au mitage paysager que ces dernières généreront ;
 - **La fragilisation, voire l'arrêt, du déploiement de centrales photovoltaïques sur des surfaces artificialisées et bâties**, dont la viabilité économique sera plombée par les projets agrivoltaïques, moins coûteux à déployer en raison de leur volumétrie et de la facilité technique des installations agrivoltaïques ;
 - **La menace d'une double dépendance**, énergétique d'un côté, en s'exposant à des importations massives de panneaux photovoltaïques, et alimentaire de l'autre via l'importation de produits agricoles à bas prix, au risque de fragiliser un peu plus nos souverainetés économique et alimentaire.

Il est d'autant plus difficile de comprendre cet emballement compte tenu des surfaces artificialisées et bâties disponibles sur nos territoires, où **de nombreux projets photovoltaïques ne peuvent voir le jour dus à des freins réglementaires et économiques que la loi APER aurait pu lever.**

Pour exploiter ce potentiel, il paraît essentiel d'effectuer, avec les acteurs locaux, **un recensement précis des autres gisements photovoltaïques disponibles.** En Vendée, plusieurs initiatives ont été lancées :

- **Recensement des surfaces artificialisées.** Un travail collaboratif est en cours avec la Chambre d'Agriculture pour identifier les friches disponibles ;
- **Solarisation des bâtiments.** Le patrimoine départemental, notamment les collèges, est déjà engagé dans cette démarche ;
- **Mobilisation des entreprises.** Les toitures et parkings des zones d'activités économiques constituent des opportunités majeures ;
- **Outils numériques innovants.** Des opportunités de déploiement solaire pourront être identifiées grâce au jumeau numérique développé dans le cadre du projet Vendée Territoire Connecté.

De nombreuses pistes restent donc à explorer avant d'imaginer recouvrir ne serait-ce que « moins de 1% de la surface agricole utile en France », selon le projet de PPE. **Seule une méthodologie vertueuse nous permettra d'accélérer.**

Pour toutes ces raisons, la Vendée a adopté à l'unanimité une motion contre le déploiement de « l'agrivoltaïsme » le 13 décembre 2024, dont le concept même entre en contradiction avec les principes d'un modèle vertueux de transition énergétique, et

s'oppose fermement à son inscription dans la stratégie énergétique française.

Optimiser la production et la consommation d'EnR avec un réseau intelligent

Les objectifs annoncés par la PPE 3 auront des impacts considérables sur le réseau électrique, qui doit évoluer pour intégrer ces nouvelles capacités renouvelables. Pour ce faire, il doit devenir « intelligent ».

Le projet Smart Grid Vendée est un démonstrateur des réseaux électriques intelligents, aux dimensions uniques car celui-ci porte sur l'ensemble d'un Département, impliquant des ressources de consommation et de production multiples (bâtiments publics, éclairage public, usines d'eau potable, parcs éoliens, parcs photovoltaïques).

Pendant 5 ans, ce « laboratoire à ciel ouvert » a réuni plus de 150 collectivités locales, des industriels, start-up, chercheurs et ingénieurs, afin de tester de nouvelles solutions pour préparer, à l'heure de la transition énergétique, le réseau électrique de demain.

Les principaux enseignements du projet Smart Grid Vendée pour le réseau public de distribution incluent :

- La gestion prévisionnelle du réseau ;
- L'expérimentation d'offres de raccordement intelligentes ;
- Le réglage centralisé de la tension, de la puissance des parcs de production et des postes sources ;
- La valorisation des flexibilités et des tests d'activation d'effacement pour réduire les coûts de fonctionnement du réseau.

Aujourd'hui, la Vendée poursuit ce

développement en intégrant la flexibilité dans une diversité de projets EnR, notamment pour la gestion des flux de **biogaz** (rebours et BPA), et avec le stockage d'électricité produite par des éoliennes en mer en **hydrogène vert** via le projet SeaLhyfe porté par Lhyfe, premier producteur d'hydrogène vert.

Miser sur la complémentarité des énergies renouvelables, notamment pour la décarbonation des mobilités

Bien que l'électrification des usages soit amenée à croître, la stratégie énergétique de notre pays doit s'appuyer sur un mix d'énergies renouvelables complémentaires pour en assurer la pilotabilité et pour répondre aux besoins multiples de décarbonation. C'est notamment le cas pour le secteur des transports.

En effet, le véhicule électrique ne peut constituer une réponse exclusive à la décarbonation de la mobilité.

Outre les mobilités douces, **le bioGNV et l'hydrogène vert apportent des solutions complémentaires et adaptées** à la décarbonation pour les usages contraints auxquels la batterie ne peut répondre. C'est le cas des flottes professionnelles parcourant de longues distances, nécessitant des charges embarquées suffisantes, une flexibilité opérationnelle et des temps de recharge rapides.

À l'échelle départementale, ces énergies complémentaires, bioGNV et hydrogène vert, sont au cœur de véritables écosystèmes locaux de production, de distribution et de consommation d'énergies renouvelables avec l'ensemble des acteurs.

Aujourd'hui, trois énergies vertes et locales (électricité renouvelable, bioGNV et hydrogène vert) sont distribuées dans les stations multi-énergies vendéennes. Multiplier

ce modèle, en visant une station multi-énergies par Département, pourrait constituer un levier essentiel pour mailler le territoire français et accélérer la décarbonation de la mobilité.

En Vendée, la Sem départementale Vendée Énergie déploie des unités de méthanisation à la ferme, pilotées par les agriculteurs, qui restent majoritaires dans les sociétés de projets. Le biogaz, produit principalement à partir d'effluents d'élevage, est distribué via un réseau de 8 stations-services bioGNV sur le Département.

En valorisant des déchets méthanogènes qui seraient autrement inutilisés, la production locale de biogaz s'inscrit dans un cercle vertueux, en lien avec les bassins de vie du territoire.

La Vendée a aussi osé faire le pari de l'hydrogène vert. Elle accueille la première usine de production d'hydrogène vert de Lhyfe, à Bouin, depuis 2021, grâce au soutien du SYDEV. L'engagement des acteurs publics et privés vendéens a permis l'émergence d'un écosystème autour de la mobilité hydrogène sur une typologie variée de véhicules.

Véritable démonstrateur, le projet H2Ouest, lauréat en 2019, a de nombreuses retombées sur le territoire et au-delà : attractivité du territoire, montée en compétences, lieu de formation, lieu d'expérimentation pour les prototypes des constructeurs, mise au point des équipements, etc.

Forts de cette expérience, les acteurs de l'hydrogène vert plaident pour une stratégie visant le déploiement progressif de la mobilité « hydrogène » et le renfort des écosystèmes existants ou en développement sur les territoires. **Le levier déterminant sera celui des subventions à l'achat de véhicules hydrogène**, qui devront être ajustées en fonction des volumes de production et de la

maturation progressive de la filière.

Un modèle départemental de déploiement des énergies renouvelables : « Produire local, consommer local »

Alors, la transition énergétique française appelle au déploiement d'une diversité d'énergies décarbonées et complémentaires, ainsi que d'outils pour les piloter.

Les projets d'énergies renouvelables introduits par le seul spectre des développeurs sont souvent perçus comme des outils financiers. C'est la mauvaise porte d'entrée, car cela revient à imposer aux territoires et aux citoyens des projets censés être d'abord et avant tout au service de la transition énergétique, au risque de fragiliser cette dernière en favorisant l'émergence des oppositions.

C'est pourquoi il est impératif de replacer le déploiement des énergies renouvelables à la maîtrise des élus, qui sont plus à même de savoir dimensionner ces projets en cohérence avec les réalités locales.

Pour répondre aux défis de l'aménagement du territoire et apporter des réponses adaptées, les élus locaux mobilisent, continuellement et de façon accélérée, **les Entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp) et leurs Syndicats d'énergie** sur l'ensemble des enjeux de transition énergétique. Ces structures permettent de fédérer les acteurs locaux autour de projets de transition énergétique, tout en assurant leur gestion efficace et durable.

C'est la politique que nous menons en Vendée, aux côtés du Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) et de sa Société d'économie mixte (Sem) Vendée Énergie.

À ce jour, 80 % des Communautés de Communes du Département ont mis en place, avec Vendée Énergie, leur propre **société de production d'énergie locale** pour atteindre les objectifs énergétiques définis dans les **Plans**

Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). Les Communes et Intercommunalités étant au capital des sociétés de production, ce modèle renforce l'ancrage territorial et l'acceptabilité des énergies renouvelables en Vendée.

Grâce à la Sem, les investissements ont été réalisés de manière mutualisée à l'échelle départementale, facilitant l'ingénierie des projets tout en garantissant leur cohérence avec les besoins locaux. La Sem Vendée Énergie est ainsi devenue un opérateur de confiance au service des collectivités et un outil d'aménagement local de la transition énergétique.

Aujourd'hui, la production d'électricité de la Sem Vendée Énergie couvre l'ensemble des besoins en électricité des collectivités vendéennes. Ainsi, les collectivités ont investi dans des actifs de production renouvelable qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs énergétiques.

Toutefois, un nouveau défi se pose : celui de vendre l'énergie produite en circuit court, via des contrats d'achat direct (**PPA**), afin de pouvoir consommer localement l'énergie produite. Cette boucle vertueuse permettrait d'aller plus loin, en consommant cette énergie au sein des écoles, pour l'éclairage public et autres besoins collectifs.

Dans la continuité de ces efforts, un travail a été mené avec le SYDEV pour définir des **zones d'accélération des énergies renouvelables**, cohérentes à la fois localement et à l'échelle départementale. Ces zones s'appuient sur un travail concerté, porté localement et aligné sur les objectifs à 2030 des PCAET.

Rappelons que la loi d'accélération des énergies renouvelables (APER) de mars 2023 a imposé cette démarche aux élus dans des délais très contraints, et ce malgré le report de la révision de la programmation nationale de l'énergie.

La publication d'une PPE 3 avant la finalisation

de ces cartographies donne ainsi le sentiment d'une transition imposée à marche forcée. L'actualisation des objectifs de production EnR, parfois dans des proportions importantes, **interroge** : quel respect sera accordé au travail sérieux des élus locaux ? Quelle sera la valeur de ces zones une fois la PPE 3 officiellement publiée ? Et si ce travail devait être refait en 2025, comment l'expliquerons-nous à nos citoyens ?

outils tels que les entreprises publiques locales (Epl), est un levier clé pour garantir l'efficacité, l'acceptabilité et la pérennité des projets de transition énergétique.

C'est ce modèle qu'il faut répliquer, adapter et amplifier !

Car si la transition énergétique, essentielle et tellement sensible, est dépourvue de sens, quel avenir pour la France ?

Conclusion

L'indispensable transition énergétique ne peut se réaliser sur la seule base d'objectifs quantitatifs, ni en misant sur une seule technologie.

Pour assurer leur réussite, les projets d'énergies renouvelables doivent être portés par les élus, qui sont les garants de l'aménagement du territoire et de l'intérêt général. Les élus sont d'autre part les meilleurs pédagogues pour faire adhérer les populations aux indispensables évolutions que nos sociétés doivent appréhender.

Depuis plus de vingt ans, le Département, aux côtés du Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) et de sa Société d'économie mixte (Sem) Vendée Énergie, œuvre pour le déploiement d'un écosystème énergétique local et complémentaire avec de l'électricité solaire et éolienne, du biogaz et de l'hydrogène vert. Cette approche, pragmatique et concertée, qui implique les collectivités à travers des sociétés de projets d'EnR et les entreprises locales, est une réussite à l'échelle départementale.

Ainsi, la Vendée continuera de faire de la transition une réussite collective, en s'activant pour le déploiement de projets porteurs de sens et pleinement cohérents avec les réalités locales.

Le modèle départemental, qui fédère l'ensemble des collectivités et mobilise des